

Bulletin de liaison du Réseau Semences Paysannes

EDITO, par Nicolas Supiot et Véronique Chable

Depuis 3 ans, la région Ile de France a mis en place un dispositif qui permet de soutenir des partenariats entre la société civile et les laboratoires de recherche (PICRI). Au printemps dernier, la région Bretagne a proposé à son tour un programme de rapprochement de la science et de la société sous l'acronyme ASOSC (Actions pour l'appropriation sociale des sciences). L'objectif de cette politique régionale est clair : « *Etant donné l'impact des activités scientifiques sur le monde moderne, le développement des dispositifs locaux de recherche et d'innovation doit intégrer une démarche d'échange et de concertation entre chercheurs, acteurs socio-économiques et citoyens. Le développement de la recherche s'inscrira ainsi davantage dans une perspective globale de développement durable, garantie de l'amélioration de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la protection de l'environnement.* ».

« Paysblé » fut notre réponse. Son acronyme résume bien son principal objectif : retrouver, cultiver, évaluer, co évoluer (sol, blé, paysans et chercheurs...), pour enfin diffuser le fruit de ce travail sur les blés de pays. Ce projet s'inscrit aussi dans une perspective de développement de pratiques agronomiques adaptées, de l'évaluation de la qualité des produits (pains, pailles) et surtout de diffuser largement toutes nos informations. Le projet associe, côté scientifique, l'INRA SAD paysage de Rennes, qui a déjà porté plusieurs projets de sélection participative, le laboratoire Ecobio de l'Université de Rennes, pour son expérience en matière d'évaluation de la qualité des sols et des vers de terre. Triptolème et Kaol Kozh, représentant le Réseau Semences Paysannes de Bretagne, coordonneront les expérimentations chez les paysans et l'encadrement des actions techniques sur le terrain. IBB (Inter Bio Bretagne) animera les actions de communication et de diffusion des résultats auprès des acteurs de la filière pain et de la filière des semences biologiques. Enfin, nous nous sommes réservés quelques moyens pour inviter des personnes extérieures à la Bretagne, notamment l'ITAB et sa commission qualité et nous relier aux activités du Réseau Semences Paysannes au niveau national.

En Région Ile de France, le projet « Développement de pratiques paysannes de gestion et sélection de variétés de blé pour du pain bio de qualité », soutenu par le dispositif PICRI, associe deux laboratoires de l'INRA, le Réseau Semences Paysannes et l'association Nature&Progrès – consommateurs. De nombreuses initiatives s'enrichissent des expériences des uns et des autres et construisent un nouveau rapport à la recherche institutionnelle pour organiser des réseaux de paysans, produisant leur semence avec leurs propres variétés, mais aussi des connaissances et des savoir-faire. Puissent d'autres régions de France s'engager et leur tour à soutenir de véritables recherches mutualistes et ancrées dans leur territoire.

LES BREVES

Afrique du Sud : des maïs OGM stériles mettent en péril l'équilibre alimentaire de la région

Trois variétés OGM achetées à Monsanto ne produisent rien. D'aspect extérieur, les plantes paraissent en bonne santé. Mais les grains ne sortent pas. Monsanto a avoué un problème lors du "processus de fertilisation en laboratoire", qui concernerait un tiers des agriculteurs ayant acheté les semences, soit 82 000 hectares. La firme a aussi annoncé qu'elle indemniserait les paysans pour les pertes subies, sans en avoir encore évalué le coût. Une simple erreur de manipulation en laboratoire pour le semencier, un échec de la biotechnologie pour les écolos. Pas vraiment de quoi rassurer les populations, à l'aube d'une crise alimentaire sévère... L'Afrique du Sud a autorisé la culture et la consommation du maïs transgénique Monsanto au même moment que les Etats-Unis. Le gouvernement n'impose aucune législation particulière, ni au niveau de la production, ni au niveau de l'étiquetage. Le maïs est, en Afrique du Sud, un des produits les plus consommés. La faiblesse de la récolte de cette année menace l'équilibre alimentaire de la région.

Mutagenèse, OGM qui ne dit pas son nom

BASF, le groupe chimique allemand, a affirmé qu'il a développé une nouvelle génération de plantes génétiquement altérées, en manipulant précisément l'ADN de la plante sans insérer de gènes étrangers. La technologie, connue sous le nom de mutagenèse dirigée, produit de nouvelles caractéristiques, tels que la résistance à un herbicide, qui sont très similaires à ceux obtenus avec la modification génétique conventionnelle des plantes. Mais comme aucun gène n'est ajouté, elle évitera certainement les objections politiques et réglementaires qui ont retardé l'introduction des cultures GM, particulièrement en Europe. Deux lignées de colza tolérantes aux herbicides Clearfield de BASF ont ainsi été obtenues. Source : London Financial Times, janvier 2009

A lire « Sciences, chercheurs et agriculture; pour une histoire de la recherche agronomique »

Coordonné par Christophe Bonneuil, Gilles Denis et Jean Luc Mayaud. Editions Quae et L'Harmattan. 2008. 297 p. 30 €, dont 3 chapitres nous intéressent plus particulièrement: Histoire de la recherche agronomique jusqu'à la fondation de l'INRA (1916-1946), L'Inra et les transformations de l'approche de l'amélioration végétale, L'introduction des maïs hybrides en France;

Bulletin de liaison du Réseau Semences Paysannes

Manifestation contre le brevet sur le porc

Le 15 avril prochain, une manifestation se tiendra à Munich, devant l'Office européen des brevets (OEB), à l'initiative du collectif « pas de brevet sur le vivant ». Ce jour là prendra fin la période pendant laquelle il est possible d'envoyer des oppositions à ce brevet (lettre en ligne sur www.no-patents-on-seeds.org). Ce brevet, accordé en juillet 2008, couvre l'élevage traditionnel de cochons se base sur l'utilisation de variantes de gènes présentes à l'état naturel dans toutes les races porcines en Europe. Le brevet a été déposé par l'entreprise américaine Monsanto. Le détenteur actuel en est la société américaine Newsham Choice Genetics

Biopiratage : graves menaces sur l'oignon violet de galmi et la pastèque de kaolack

A la foire internationale de Djimini à Vélingara (Sud Sénégal), organisée par l'Association Sénégalaise des producteurs de semences paysannes (ASPSP) en collaboration avec BEDE, une trentaine d'organisations de producteurs et de défense de la biodiversité venues de pays d'Afrique de l'Ouest et de France ont crié leur désapprobation face à la demande de droit d'obtention végétale déposée depuis 2006 à Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle par la société Tropica Sem (filiale de Limagrain) sur l'oignon Violet de Galmi et d'autres variétés paysannes horticoles. L'information était restée cachée jusqu'à là, aussi informée de cette affaire, la Copagen (Coalition des organisations de la société civile pour la protection du patrimoine génétique africain) se mobilise contre ce nouvel acte de biopiraterie.

Les nouvelles armes génétiques

Ces dernières années, l'industrie a développé de nouvelles techniques - microchromosomes artificiels et organelles transformées - qui, selon l'industrie, permettront de surmonter les problèmes qu'elle a rencontrés avec les OGM. La construction de minuscules chromosomes artificiels (minichromosomes) qui transportent de multiples gènes et deviennent pleinement fonctionnels une fois insérés dans une cellule, réduirait drastiquement les effets secondaires en ce qu'ils ne dérangerait pas le matériel génétique de l'organisme génétiquement manipulé. De même, les organelles n'étant pas transmises par le pollen, l'industrie prétend que la contamination génétique serait évitée. Dans les faits, la contamination risque d'atteindre un nouveau niveau de toxicité, en se produisant dorénavant entre espèces très différentes (plantes, bactéries, champignons).

Source : GRAIN

Résolution pour la reconnaissance intégrale de la semence de ferme

Lors du salon de l'agriculture, la Coordination Nationale de Défense des Semences de Ferme (CNDSF) a adopté une résolution pour un accord de reconnaissance intégrale des semences fermières. La défense des semences fermières remonte au 4 juillet 1989, jour où le président de la FNSEA, Raymond Lacombe, celui du GNIS, Victor Desprez et le ministre Henri Nallet ont signé une déclaration pour interdire le triage à façon en France. Depuis, l'histoire de la semence fermière a été jalonné de nouvelles restrictions et de procès. La résolution rappelle que les semences fermières font économiser environ 60 M€ par an aux agriculteurs, qu'elles permettent d'utiliser 60% d'insecticide en moins en moyenne et satisfont les besoins des agriculteurs bio, qu'elles ont permis de compléter l'offre de semences industrielles lors de pénuries ces dernières années et qu'elles préservent des variétés n'ayant pas accès au marché. Déclaration téléchargeable sur le site du RSP

RENDEZ-VOUS

Toulouse, 18 - 19 avril 2009, Etats généraux OGM & BIODIVERSITE, RÉSISTANCES & ALTERNATIVES. Ateliers et interventions sur les OGM cachés, la souveraineté alimentaire, les semences paysannes,... Infos 06 30 50 56 63

Paris, 27-29 avril, Techniques de sélection végétale, compatibilité avec l'AB et perspectives, organisé par l'ITAB, inscription obligatoire. 04 68 47 85 36

Lablachère (Ardèche), 3 mai 2009, Bourse aux plants et aux semences à Terre & Humanisme

Gaillac (81), 31 mai et 1er juin, Foire Biocycle : Bourse de graines le dimanche à 16h, intervention de Jérôme Goust sur la production de semences à 14h30, dégustation de pains de variétés paysannes, lundi à 11h, stand du RSP

Retrouvez nos publications et vidéos sur www.semencespaysannes.org/publications

Bulletin bimestriel disponible gratuitement par internet et moyennant frais de copie et d'envoi (12 €/an) par courrier

Réseau Semences paysannes
Cazalens, 81 600 BRENS
contact@semencespaysannes.org

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : Hélène Zaharia, François Delmond, Sylvette Escazeaux, Bob Brac de la Périère, Guy Kastler, Csilla Kiss, Véronique Chable, Nicolas Supiot

La situation en Hongrie

Pour les grandes cultures, très peu de variétés locales sont cultivées par des paysans et la plupart ne sont disponibles que dans les collections des banques de gènes. L'Institut Agrobotanique de Tápíósztele (détenant la principale collection de grandes cultures et potagères en Hongrie) a déjà fourni des échantillons à plusieurs paysans bio. La chambre d'agriculture du département Bács-kiskun (centre de la Hongrie) en coopération avec des paysans de la région et l'Institut Agrobotanique a également mené un programme sur les plantes résistantes à la sécheresse. Enfin, il existe un programme de sélection et de développement participatifs de produits boulangers en agriculture biologique à l'Institut de recherche agricole de l'Académie des Sciences Hongroise. Pour le maïs, le marché semencier hongrois est entièrement monopolisé par des entreprises étrangères, alors que pour le blé, la majorité des semences est produite par des semenciers hongrois.

La lutte contre les OGM constitue une motivation importante pour la défense de la biodiversité cultivée, même si un certain scepticisme règne quant au potentiel économique des variétés locales et des produits issus de ces variétés. Un des principaux défis lié à la valorisation des variétés locales sera de créer des liens entre agriculteurs, transformateurs (boulangers, producteurs de pâtes) et consommateurs. La vente aux consommateurs est en effet actuellement réalisée par des revendeurs et non par les boulangers.

Enfin, le Ministère de l'environnement est activement impliqué dans la lutte contre les OGM et pour la protection de la biodiversité cultivée. Grâce au travail commun pour le maintien du moratoire hongrois sur le maïs transgénique MON810, un certain rapprochement s'est opéré avec le Ministère de l'agriculture.

Dossier d'actualité

Hongrie : la société civile se mobilise en faveur de la biodiversité cultivée

Dans l'objectif de lancer un dialogue social sur la biodiversité cultivée en Hongrie, Csilla Kiss (Réseau Semences Paysannes, France et Protect the Future, Hongrie) ainsi que Györgyi Bela (Groupe de recherche environnemental et sociale de l'Université de sciences agricoles de Gödöllő, Hongrie et partenaire du projet européen FSO) ont initié l'organisation de trois tables rondes sur les variétés locales et les semences paysannes. À ce dialogue participent un grand nombre d'acteurs concernés par l'agrobiodiversité, notamment des paysans, associations d'agriculteurs, boulangers, organisations oeuvrant pour la biodiversité, banques de gènes, chercheurs et politiques. Ce processus est soutenu par le Département de la biodiversité du Ministère de l'environnement en Hongrie.

Par Csilla Kiss

La première table ronde, ayant eu lieu le 26 février dernier, a porté sur la transposition nationale de la Directive européenne sur les variétés de conservation (2008/62/EC). Guy Kastler du Réseau Semences Paysannes a participé en tant qu'expert sur le cadre réglementaire européenne lié aux semences paysannes.

En guise d'introduction, Guy Kastler a parlé des droits des paysans à conserver, ressemer, échanger et commercialiser leurs semences, des droits reconnus par le Traité international de la FAO sur les ressources phytogénétiques (TIRPAA). Il a mis l'accent sur les marges de manoeuvre disponibles dans la mise en application nationale de la directive européenne. La référence à « une région dans laquelle la variété est cultivée traditionnellement » peut, suivant le choix fait par les autorités, inclure ou exclure des variétés paysannes plus ou moins récentes. Cette référence peut aussi exclure les hybrides F1 et les biotechnologies et limiter l'inscription aux variétés la « culture traditionnelle des variétés de conservation ». Néanmoins, il a également souligné les contradictions du texte réglementaire, qui définit d'un côté les variétés locales comme des populations (donc de diversité intravariétale importante) et de l'autre côté introduit les critères d'Homogénéité et Stabilité, excluant une partie importante des variétés locales. Au-delà des possibilités de valorisation économique des variétés locales (le marché des semences libre d'OGM, l'agriculture biologique, les produits de terroir, les produits avec des qualités nutritionnelles particulières), il a insisté sur le patrimoine culturel que ces variétés représentent ainsi que leur rôle important dans l'adaptation au changement climatique et la sécurité alimentaire.

Les organisateurs (Protect the Future et Université des sciences agricoles) ont mis en avant la nécessité d'un cadre réglementaire encourageant les paysans à cultiver des variétés locales et de pratiquer leurs droits reconnus dans le TIRPAA. À cet effet, il est nécessaire que le dispositif réglementaire limite les exigences bureaucratiques et les coûts excessifs, tout en allégeant ou remplaçant les critères DHS par des descriptions plus adaptées aux semences paysannes. Faisant référence à l'article 5 de la directive, ils ont insisté sur l'importance de la mise en réseau des agriculteurs pour valoriser et échanger sur les expériences liées à la culture des variétés locales. La gestion du catalogue doit être transparente et impliquer les agriculteurs concernés.

Bulletin de liaison du Réseau Semences Paysannes

Enfin, la transposition de la Directive européenne ne représente qu'une première étape dans les efforts voués à la conservation in situ des variétés locales. Des leviers supplémentaires, notamment des subventions dans le cadre des fonds de développement rural et le renforcement des filières de proximité doivent être mis en place pour encourager davantage les paysans à cultiver ces variétés.

Pour le syndicat MAGOSZ représentant les intérêts de l'agriculture familiale, les variétés locales et la protection de la biodiversité cultivée sont des raisons supplémentaires de s'opposer aux OGM. La préoccupation principale est de garantir l'accès des produits hongrois au marché européen, en se préservant des OGM. Ils s'interrogent aussi sur les possibilités de valoriser les semences paysannes.

L'association Biokultura, regroupant les agriculteurs biologiques, a exprimé un grand intérêt pour les variétés de conservation, d'autant plus qu'actuellement il n'y a pas de semences sélectionnés pour l'agriculture biologique en Hongrie. Certains de ses membres cultivent déjà des variétés locales non inscrites au catalogue officiel. Les représentants de l'association ont déclaré l'importance d'adopter la directive européenne sur les variétés de conservation de manière à ouvrir les possibilités pour les agriculteurs biologiques.

Les boulangers présents ne travaillent pas en bio, mais ils défendent des méthodes traditionnelles de boulange et l'utilisation du levain. Ils ont déclaré ne pas avoir été consultés dans les 40 dernières années sur le type de blé qu'ils souhaiteraient pour leur farine, ni sur la farine qu'ils préfèrent pour leur pain. Les boulangers ne connaissent pas les variétés à partir desquelles la farine est produite. Ils souhaitent développer des liens entre les paysans et les boulangers. La formation des boulangers a grandement perdu de sa qualité en Hongrie et seulement une partie infime de boulangers font leur pain avec du levain. L'industrie céréalière en Hongrie est très centralisée, par conséquent il manque également de petits moulins disposés à moudre des petites quantités de variété locale de blé. Le secrétaire général de la Fédération des boulangers estime que le principal problème est l'absence de petites boulangeries et des réseaux de vente directe où les boulangers pourraient valoriser leurs produits auprès des consommateurs.

Le Ministère de l'agriculture n'a toujours pas communiqué sur le décret de transposition nationale, malgré l'échéance de juin 2009. Concernant l'adoption de la directive, il n'existe pas de stratégie globale cohérente pour la promotion de la conservation in situ et la gestion dynamique de la variété de conservation. La coordination doit être renforcée notamment entre le département responsable de la transposition de la directive et le département de développement rural qui gère les fonds du programme agro-environnemental du deuxième pilier de la PAC. Le discours général consiste à dire que l'introduction du catalogue pour les variétés de conservation permettra dorénavant la commercialisation de semences des variétés locales. La possibilité est ouverte est c'est aux agriculteurs et aux mainteneurs d'agir maintenant et d'inscrire leurs variétés. Par contre, même le Ministère est conscient qu'il y aura peu de demandes spontanées. Les agriculteurs ne sont pas au courant de la nouvelle possibilité et la majorité des variétés sont encore dans les banques de gènes. La question principale est plutôt de savoir comment ces variétés pourraient être restituées aux communautés locales. Il y a également la question de la demande pour les variétés locales et les produits issus de ces variétés. L'agence de contrôle de semences (MGSZH) lié au Ministère de l'agriculture se montre relativement flexible quant à la vérification des critères DHS.

Conclusion et suites

Malgré l'incertitude sur la transposition de la directive européenne, cette table ronde a été une importante étape dans le processus de lancement d'un dialogue social sur la biodiversité cultivée. Pour la première fois, des acteurs très divers mais tous concernés par l'agrobiodiversité, et en particulier par les variétés locales de céréales, ont partagé leurs expériences. La table ronde s'est poursuivie par une audience devant le groupe du comité parlementaire sur l'agriculture ayant pour mandat de suivre la législation européenne en agriculture. À cette occasion, nous avons réitéré les messages devant les députés membres de cette commission et les ministères concernés. La prochaine table ronde, prévue pour le 16 avril, adressera les droits des paysans et des communautés locales ainsi que les marchés des produits issus de la biodiversité cultivée. Notre invité sera Riccardo Bocci de la Rete Semi Rurali en Italie. Le 22 mai prochain aura lieu la journée ouverte sur la biodiversité au Parlement hongrois.